



Aidez nous c'est une histoire de fou !

Par **mitsyparadis**, le **20/05/2008 à 14:43**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide pour une affaire HALLUCINANTE !!!

Mes grands parents (de presque 80 ans) sont accusé d'etre responsable d'un accident qui a vien d'avoir lieu dans leur ancienne maison, alors qu'ils n'en sont plus propriétaires depuis 5 ans !!! l'assurance leur demande 2 millions d'euros !!!

Voici l'histoire : pépé et mémé ont vendu il y a 5 ans la maison qu'ils avaient construite de leurs mains il ya plus de 30 ans.

Un papier a été signé entre eux et le nouveau propriétaire, qui stipule que ce dernier renonce a porter plainte contre d'éventuels vices "cachés".

La semaine dernière, un huissier se présente chez pépé et mémé, leur disant que la belle soeur du nouveau propriétaire est "tombée d'une des fenetres en voulant fermer les volets" et qu'elle est paraplégique suite à cela !

La pauvre vicitime porte plainte contre son beau frère (actuel propriétaire, absent au momment de l'accident), pour damage et interet.

L'assurance refusant de payer, insigne mes grands parents en justice en disant qu'ils ont poser le garde fou de la fenetre trop basse (il y a plus de 30 ans !) que c'est un vice caché ! L'huissier précise a pépé mémé qu'ils seront "coupable d'office" s'ils ne se présente pas au tribunal dans 2 jours !!

Mes grands parents choqués, on pris le premier avocat dans l'annuaire qui leur a exigé un cheq de 1200 euros pour pouvoir étudier le dossier ! somme énorme pour eux, ancien ouvriers a la retraite !

Un avocat louche pour moi !

Tout ca est choquant surtout que les voisins affirment que la dame a chuté des escaliers (pas de la fenetre) au petit matin (non le soir), lors d'un soirée (pas en fermant les volets !) qui doit faire une enquete ???

Les assurances se renvoient la balle, parlent de procédure des plusieurs années !! J'ai peur que cette affaire ne tue à petit feu mes grands parents... l'avocat lui est très froid, nous faisant comprendre de rester à notre place...

Je suis attérée, est il possible de porter plainte contre quelqu'un qui n'est même plus propriétaire de cette maison depuis si longtemps ? Tout cela est il légal ???
Que faire ?? aidez nous s'il vous plait !!!